

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE  
DU 06 octobre 2023 à 18h30**

<u>Date</u> : 06/10/2023 <u>Date de convocation</u> : 02/10/2023 <u>Secrétaire de séance</u> : BEQUIGNON Margaret	<u>Présents</u> : ANTHEAUME Laure, VIOLET Pierre-Alain, BINET Noémie, ROUSSEAU Fleur, BALLEUR Frédéric, GUENOT Benjamin, BEQUIGNON Margaret, FILONE DE NOISDENIS Vahiré, LETURGEON Jonathan, MOREAU Éric et MONTARU Christian
--	---

L'an deux mil vingt-trois, le 06 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Taxe d'inhumation et tarif des concession.
2. Tarifs et convention de la salle communale.
3. Débat du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme et d'habitation intercommunal (PLUi-H).
4. Approbation du schéma directeur cyclable de l'aire urbaine.
5. Décision modificative de crédit\_Commune.
6. Décision modificative de crédit\_Lot Les Clos.
7. Subventions aux associations.
8. Redevance occupation du domaine public 2023 – ORANGE
9. Etude de devis pour voirie 2024.
10. Demande de subvention\_Proje voirie.
11. Questions et informations diverses.

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le Maire ayant ouvert la séance, fait l'appel nominal et constaté le quorum, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame BEQUIGNON Margaret est désignée pour remplir cette fonction.

1. Taxe d'inhumation et tarif des concession : A l'unanimité des votants le conseil municipal approuve que la gravure des plaques de la stèle du souvenir sera à la charge des familles du défunt et devra être de couleur « OR » en y mentionnant en caractère ARIAL le prénom d'usage en minuscule suivi du nom en majuscule et de la date de naissance et de décès. La plaque en granit sera gracieusement offerte à la famille du défunt par la commune

[Délibération n°2023-06-01](#)

2. Tarifs et convention de la salle communale : A l'unanimité des votants le conseil municipal maintien les tarifs et la mise à disposition de la salle communale et adopte la nouvelle convention et règlement de la location de la salle communale à compter du 10 octobre 2023.

[Délibération n°2023-06-02](#)

3. Débat du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme et d'habitation intercommunal (PLUi-H) : A l'unanimité des votants le conseil municipal approuve les orientations générales du PADD, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme et autorise le maire à notifier la communauté d'agglomération Territoires vendômois de la tenue de ce débat

[Délibération n°2023-06-03](#)

4. Approbation du schéma directeur cyclable de l'aire urbaine : A l'unanimité des votants le conseil municipal approuve le schéma directeur cyclable de l'aire urbaine.

[Délibération n°2023-06-04](#)

5. Décision modificative de crédit\_Commune : Le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des modifications d'inscriptions budgétaires au budget communal concernant le résultat déficitaire de fonctionnement 2022 du CCAS dissous au 31 décembre 2022. A l'unanimité des votants le conseil municipal décide de reporter au résultat de fonctionnement 2309.56 €.

Délibération n°2023-06-05

6. Décision modificative de crédit\_Lot Les Clos : Le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des modifications de crédits pour avoir suffisamment de crédits concernant le paiement de la deuxième partie de la taxe d'aménagement de 845 €. A l'unanimité des votants le conseil municipal autorise le Maire à procéder à cette décision modificative.

Délibération n°2023-06-06

7. Subventions aux associations : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de verser des subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé, dans l'enveloppe votée lors du budget primitif, comme suit :

NUMEROS	NOMS	DECISION DU CM
1	Sainte-Anne Animation	500
2	Sainte-Anne Family	500
3	Les Amis de l'Ecole du RPI	360
4	Ecole de Musique de Lancé - Pray	0
5	AL ST OUEN Basket	0
6	Association des concialateurs	0
7	AFM Telethon	0
8	ADMR	0
9	Fédération des Aveugles	0
10	Association Prévention Routière	0
11	Vendômois Handicap	0
12	CFA_MFEO_Sorigny	0
13	Resto du Cœur	0
14	AFSEP	0
15	Facteurs (étrennes)	30
16	Association secrétaire de Mairie	30
17	Comice Agricole	415
18	Sainte-Anne Animation 40 <sup>ème</sup> anniversaire	500
19	Association JEMAV	50
	TOTAL	<b>2385</b>

Délibération n°2023-06-07

8. Redevance occupation du domaine public 2023 – ORANGE : A l'unanimité des votants le conseil municipal approuve la demande de versement de la redevance due au titre de l'année 2023 sur le patrimoine existant comptabilisé au 31/12/2022 pour le RODP 2023 soit un montant de 465,32 € et d'inscrire cette recette au compte 7032.

Délibération n°2023-06-08

9. Etude de devis pour voirie 2024 : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré Approuve l'ensemble des travaux projetés pour l'année 2024. Accepte le devis de l'Entreprise PIGEON TP pour un montant de 86358,58 € H.T. soit 103630,30 € T.T.C. Autorise le maire à signer les devis et à commander les travaux. Autorise le Maire à présenter les demandes de subventions, DSR, FACIL et Amende de police auprès des services du Département, CD 41 et de la CATV pour l'année 2024, faire toutes les démarches nécessaires à l'instruction de ces dossiers et signer tous les documents afférents à ces dossiers

Délibération n°2023-06-09

Questions et informations diverses :

- Atelier mémoire : 10 séances programmée le jeudi entre octobre et janvier avec un bilan avril
- Cérémonie commémorative de l'Armistice le samedi 11 novembre 2023 à 11h15
- Repas des aînés le 02 décembre 2023
- Cérémonie des vœux : samedi 6 janvier 2024 à 11 heures
- Formation d'intégration à distance du secrétaire de mairie : 10 jours (le secrétariat sera fermé du 06 au 08/11 et le 16 et 17 nov puis le 07 et 08 déc et du 13 au 15 déc)
- Projet plaque des Maires de Sainte-Anne
- Projet suppression des poubelles communales : trop de dépôts sauvages

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H32.**

**ACTE DE PUBLICATION**

Le Maire atteste que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal comportant les délibérations adoptées **le 06 octobre 2023** a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,  
L. ANTHEAUME

